Section 1 Identification.

Nom du produit :

NOCO® REMOVE+ Nettoyant pour piles + Détecteur d'acide

Code du produit :

E404

Autres moyens d'identification :	Non disponibles.
Type de produit :	Aérosol.
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et :	Peinture ou matériel lié à la peinture.
Fabricant :	The NOCO Company Glenwillow, OH 44139
Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise :	(800) 633-8253
Numéro de téléphone de l'entreprise pour informations :	(800) 456-6626
Numéro de téléphone réglementaire :	(216) 566-2902
Téléphone d'urgence de transport nombre :	(800) 424-9300

Section 2 Identification des risques.

État OSHA/HCS :	Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard) de l'OSHA. (29 CFR 1910.1200).
Classification de la substance ou du mélange :	"AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE) - Catégorie 2 RISQUE D'ASPIRATION - Catégorie 1 Pourcentage du mélange constitué d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue : 3,2 % (voie orale), 3,2 % (voie cutanée), 9 % (inhalation)"
Éléments d'étiquetage SGH :	
Pictogrammes de danger :	
Mention d'avertissement :	Danger.
Mentions de danger :	Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Section 2 Identification des dangers (suite).

Mention d'avertissement : Danger.

Mentions de danger : Aérosol extrêmement inflammable.
Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peut causer des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Conseils de prudence :

Prévention : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Ne respirez pas la poussière ou la brume. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation.

Réponse : EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Entreposage : Entreposer sous clé. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122 °F. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : DES EFFETS RETARDÉS APRÈS UNE EXPOSITION EXCESSIVE À LONG TERME. Contient des solvants qui peut causer des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'utilisation abusive intentionnelle en concentrant et en inhalant délibérémentdu contenu peut être nocive ou mortelle. AVERTISSEMENT : Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de Californie pour provoquer des cancers et des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. POUR UN USAGE INDUSTRIEL UNIQUEMENT.

Veuillez consulter la FDS pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. À conserver debout dans un endroit frais et sec. Ne pas jeter la boîte vide dans le compacteur de déchets.

Dangers non classifiés ailleurs : Aucuns risques connus.

Section 3 Composition/information sur les ingrédients.

Substance/mélange : Mélange.

Autres moyens d'identification : Non disponibles..

Numéro CAS/autres identifiants :

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
Butane	≤8,6	106-97-8
2-Propanol	≤7,4	67-63-0
Propane	≤3,9	74-98-6

Toute concentration indiquée comme une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés et doivent donc être déclarés dans cette section.

Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés et doivent donc être déclarés dans cette section.

Section 4 Premiers soins.

Description des mesures de premiers secours nécessaires :

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime vers un endroit aéré et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le/la secouriste devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'arrêt respiratoire, de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer dans la position latérale de sécurité et obtenir immédiatement des soins médicaux. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Détacher tout vêtement serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer abondamment la peau contaminée avec de l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. Peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. Ne pas faire vomir. En cas de vomissements, il faut garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne jamais rien

Section 4 Premiers soins (suite).

Description des mesures de premiers secours nécessaires :

Ingestion : faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer dans la position latérale de sécurité et obtenir immédiatement des soins médicaux. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Détacher tout vêtement serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Description des mesures de premiers secours nécessaires :

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation : Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Peut provoquer une irritation respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, immédiats et ultérieurs :

Contact avec les yeux : Provoquer une irritation cutanée.

Inhalation : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritating to mouth, throat and stomach.

Contact avec la peau : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes et symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation
rougeur

Inhalation : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
nausées ou vomissements

Section 4 Premiers (suite).

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, le cas échéant

Avis au médecin :	Traiter selon les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste en matière de traitement contre le poison en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.
Traitements spécifiques :	Pas de traitement spécifique.
Protection des secouristes :	Aucune intervention ne doit être effectuée au risque des personnes ou sans une formation adéquate. Si l'on soupçonne que des vapeurs sont encore présentes, le/la secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir informations toxicologiques (Section 11)

Section 5 Lutte contre les incendies.

Moyen d'extinction :

Moyen d'extinction non adéquat :	Utiliser un agent extincteur adapté au feu environnant. Aucuns risques connus.
Moyen d'extinction non adéquat :	Aérosol extrêmement inflammable. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. En cas d'incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produit et le récipient peut éclater, avec le risque d'une explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans des zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, entraînant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui éclatent peuvent être propulsés d'un feu à grande vitesse.
Dangers spécifiques liés aux produits chimiques :	Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants : dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes métalliques
Produits de décomposition dangereux :	En cas d'incendie, isoler immédiatement les lieux en éloignant toutes les personnes des environs de l'incident. Aucune intervention ne doit être effectuée au risque des personnes ou sans une formation adéquate. Éloigner les récipients de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Utiliser des jets pulverisés pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie.
Produits de décomposition dangereux :	
Équipement de protection spécial pour les pompiers :	Les sapeurs-pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec une pièce faciale complète fonctionnant en mode de pression positive.

Section 6 Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle.

Précautions personnelles, équipement protecteur et procédures d'urgence :

Pour le personnel non urgent : Aucune intervention ne doit être effectuée au risque des personnes ou sans une formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et sans protection de pénétrer dans l'établissement. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de récipients, traiter le déversement comme s'il s'agissait d'un produit en vrac, conformément aux instructions figurant dans la section relative au nettoyage. Ne pas toucher ni marcher à travers la matière déversée. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de toute flamme, de toute fumée et de tout feu. Éviter de respirer de la vapeur ou de la brume. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur adéquat lorsque la ventilation est insuffisante. Porter l'équipement de protection individuelle adéquat.

Pour les intervenants d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, veuillez consulter les informations de la section 8 sur les matériaux adaptés et inadaptés. Voir aussi les informations de la section « Pour le personnel non urgent. »

Mesures de protection de l'environnement : Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour l'endiguement et le nettoyage :

Petit déversement : Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Écarter les récipients de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et des dispositifs antidéflagrants. Diluer avec de l'eau et essuyer si soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

Grand déversement : Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Écarter les récipients de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et des dispositifs antidéflagrants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et ramasser les déversements avec un matériau absorbant non combustible, tel que du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et les placer dans un récipient en vue de leur élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé. Remarque : voir la Section 1 pour les coordonnées en cas d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7 Manipulation et entreposage.

Précautions à prendre pour une manutention en toute sécurité :

Mesures de protection : Porter l'équipement de protection individuelle adéquat (voir Section 8). Récipient sous pression : protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° C. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter l'exposition - obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer la vapeur ou la brume. Ne pas avaler. Éviter de respirer le gaz. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur adéquat lorsque la ventilation est insuffisante. Entreposer et utiliser à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des équipements électriques (ventilation, éclairage et manutention) antidéflagrants. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux.

Conseils sur l'hygiène générale du travail : Il est interdit de manger, boire et fumer dans les zones où ce matériel est manipulé, entreposé et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de repas. Voir également la Section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'entreposage en toute sécurité, y compris les incompatibilités éventuelles : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger de la lumière du soleil. Entreposer sous clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la Section 10 pour les matériaux incompatibles avant toute manipulation ou utilisation.

Section 8 Contrôle de l'exposition/protection personnelle.

Paramètres de contrôle :
Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis) :

Nom des ingrédients	CAS #	Limites d'exposition
Butane	106-97-8	NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA : 800 ppm 10 heures. TWA : 1900 mg/m³ 10 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Butane] Potentiel explosif. STEL : 1000 ppm 15 minutes.
2-Propanol	67-63-0	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). TWA : 200 ppm 8 heures. STEL : 400 ppm 15 minutes. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA : 400 ppm 10 heures. TWA : 980 mg/m³ 10 heures. STEL : 500 ppm 15 minutes. STEL : 1225 mg/m³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA : 400 ppm 8 heures. TWA : 980 mg/m³ 8 heures.

Section 8 Exposition controls/personal protection continued.

Nom des ingrédients	CAS #	Limites d'exposition
Propane	74-98-6	NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA : 1000 ppm 10 heures. TWA : 1800 mg/m³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA : 1000 ppm 8 heures. TWA : 1800 mg/m³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). Épuisement de l'oxygène [Asphyxiant]. Potentiel explosif.

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	CAS #	Limites d'exposition
Butane	106-97-8	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL : 1000 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). TWAEV : 800 ppm 8 heures. TWAEV : 1900 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Butane] STEL : 1250 ppm 15 minutes. TWA : 1000 ppm 8 heures. CA Colombie-Britannique Provincial (Canada, 3/2022). [butane, tous les isomères] Potentiel explosif. STEL : 1000 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [butane, tous les isomères] Potentiel explosif. STEL : 1000 ppm 15 minutes.
Alcool isopropylique	67-63-0	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 15 min OEL : 984 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL : 200 ppm 8 heures. 15 min OEL : 400 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL : 492 mg/m³ 8 heures. CA Colombie-Britannique Provincial (Canada, 3/2022). TWA : 200 ppm 8 heures. STEL : 400 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA : 200 ppm 8 heures. STEL : 400 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). TWAEV : 400 ppm 8 heures. TWAEV : 983 mg/m³ 8 heures. STEV : 500 ppm 15 minutes. STEV : 1230 mg/m³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL : 400 ppm 15 minutes. TWA : 200 ppm 8 heures.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite).

Nom des ingrédients	CAS #	Limites d'exposition
Normal propane	74-98-6	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL : 1000 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). TWAEV : 1000 ppm 8 heures. TWAEV : 1800 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL : 1250 ppm 15 minutes. TWA : 1000 ppm 8 heures. CA Colombie-Britannique (Canada, 3/2022). Oxygène Épuisement [Asphyxiant]. Potentiel explosif. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Oxygène Épuisement [Asphyxiant]. Potentiel explosif.

Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

Nom des ingrédients	CAS #	Limites d'exposition
Butane	106-97-8	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). TWA : 1000 ppm 8 heures.
2-Propanol	67-63-0	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). TWA : 200 ppm 8 heures. STEL : 400 ppm 15 minutes.
Propane	74-98-6	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). TWA : 1000 ppm 8 heures.

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques inférieure aux limites recommandées ou obligatoires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Contrôles de l'exposition environnementale : Il faut vérifier que les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de travail sont conformes aux exigences des mesures législatives sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de gaz, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelles :

Mesures d'hygiène : Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Il faut utiliser des techniques appropriées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veillez à ce que les postes pour le lavage des yeux et les douches de sécurité soient proches du poste de travail.

Protection des yeux/du visage : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, il convient de porter la protection suivante, à moins que l'évaluation n'indique un niveau de protection plus élevé : lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Section 8 Exposition controls/personal protection continued.

Protection de la peau :

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, il faut porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, si l'évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier, au cours de l'utilisation, que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il faut noter que le temps de pénétration d'un matériau de gant peut varier d'un fabricant de gants à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, les la durée de protection des gants ne peut pas être estimée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut choisir les chaussures appropriées et toute autre mesure de protection de la peau en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus, et les faire approuver par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionnez un respirateur conforme à la norme ou à la certification correspondante. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire afin de garantir un ajustement correct, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation."respiratory protection program to ensure proper fitting, training, and other important aspects of use.

Section 9 Données physiques et chimiques.

The conditions of measurement of all properties are at standard temperature and pressure unless otherwise indicated.

Appearance :

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponibles.

Odeur : Non disponibles.

Seuil olfactif : Non disponibles.

pH : 7

Point de fusion/congélation : Non disponibles.

Point d'ébullition, point initial d'ébullition et plage d'ébullition : Non disponibles.

Point d'ignition : Coupe fermée : -29 °C (-20,2 °F) [Coupe fermée Pensky-Martens]

Taux d'évaporation : 1,44 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité : Non disponibles.

Section 9 Section 9 Données physiques et chimiques (suite).

Limite inférieure et supérieure d'explosion/limite d'inflammabilité :	Inférieur : 1,9% Supérieur : 12,7%
Pression de vapeur :	101,3 kPa (760 mm Hg)
Densité de vapeur relative :	1 [Air = 1]
Densité relative :	0,92
Solubilité :	Non disponibles.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Not applicable.
Température d'auto-inflammation	Non disponibles.
Température de décomposition :	Non disponibles.
Produit aérosol : Viscosité :	Cinématique (40 °C (104 °F)) : <20,5mm2/s (<20,5 cSt)
Type d'aérosol :	Pulvérisateur
Chaleur de combustion :	6,056 kJ/g

Section 10 Stabilité et données de réactivité.

Réactivité :	Aucune donnée d'essai spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique :	Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter :	Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelle ou flamme).
Matériaux incompatibles :	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux :	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11 Informations toxicologiques.

Informations sur les incidences toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Product/ Nom des ingrédients	Résultat	Espèce	Dosage	Exposition
Butane	LC50 Inhalation (vapeurs)	Rat	658000 mg/m³	4 heures

Section 11 Informations toxicologiques (suite).

Product/ Nom des ingrédients	Résultat	Espèce	Dosage	Exposition
2-Propanol	DL50 voie cutanée DL50 voie orale	Lapin Rat	12800 mg/kg 5000 mg/kg	- -

Irritation/Corrosion :

Product/ Nom des ingrédients	Résultat	Espèce	Score	Exposition	Observation
2- Propanol	Yeux - Irritant modéré Yeux - Irritant modéré Yeux - Irritant sévère Peau - Irritant léger	Lapin Lapin Lapin Lapin	- - - -	10 mg 24 heures 100 mg 100 mg 500 mg	- - - -

Sensibilisation :

Non disponibles..

Caractère mutagène :

Non disponibles..

Cancérogénicité :

Non disponibles..

Classification :

Product/ Nom des ingrédients	OSHA	IARC	NTP
2-Propanol	-	3	-

Toxicité pour la reproduction :

Non disponibles..

Tératogénicité :

Non disponibles..

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Butane	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires et effets narcotiques
2-Propanol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Propane	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires et effets narcotiques

Section 11 Informations toxicologiques (suite).

Specific target organ toxicity (repeated Exposition) :

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Butane	Catégorie 2	-	-
Propane	Catégorie 2	-	-

Risque d'aspiration :

Nom	Résultat
Butane	ASPIRATION HAZARD-Catégorie 1
Propane	ASPIRATION HAZARD-Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponibles..

Effets aigus potentiels sur la santé :

Contact avec les yeux : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Contact avec les yeux : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation
rougeur

Inhalation : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
nausées ou vomissements

Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme :

Exposition à court terme :

Effets immédiats possibles Non disponibles.

Effets retardés possibles Non disponibles.

Exposition à long terme :

Effets immédiats possibles Non disponibles.

Effets retardés possibles Non disponibles.

Section 11 Informations toxicologiques (suite).

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Non disponibles.

Général :	Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Cancérogénicité :	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Caractère mutagène :	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Tératogénicité :	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Effets sur le développement :	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité :	Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité :

Estimations de la toxicité aiguë :

Voie	Valeur ETA
Orale	84745,76 mg/kg

Section 12 Infomations écologiques.

Toxicité :

Product/Nom des ingrédients	Résultat	Espèce	Exposition
2-Propanol	EC50 Aigu 7550 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	LC50 Aigu 1400000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	LC50 Aigu 4200 mg/l Eau douce	Poissons - Rasbora heteromorpha	96 heures

Persistance et dégradation :

Product/Nom des ingrédients	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
2-Propanol	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation :

Non disponibles.

Mobilité dans le sol :

Répartition sol/eau coefficient (Koc) :	Non disponibles.
Autres effets nocifs :	Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination.

Méthodes d'élimination : La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans toute la mesure du possible. Toute élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit être conforme aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement et à l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être rejetés à l'égout sans avoir été traités, sauf s'ils sont entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doit être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver certains résidus de produit. Ne pas percer ou incinérer le récipient.

Section 14 Informations relatives au transport.

	Classification DOT	Classification TDG	Mexique Classification	IATA	IMDG
UN number	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Nom d'expédition adéquat	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS, inflammable	AÉROSOLS
Classe de danger relatives au transport	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.
Autres informations	-	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2,13-2,17 (Classe2).	-	-	Annexes d'urgence F-D, S-U
	ERG No. 126	ERG No. 126	ERG No. 126		
	En fonction de la taille du récipient, ce produit peut être expédié en vertu de l'exemption relative à l'expédition de quantités limitées.	En fonction de la taille du récipient, ce produit peut être expédié en vertu de l'exemption relative à l'expédition de quantités limitées.	En fonction de la taille du récipient, ce produit peut être expédié en vertu de l'exemption relative à l'expédition de quantités limitées.	En fonction de la taille du récipient, ce produit peut être expédié en vertu de l'exemption relative à l'expédition de quantités limitées.	En fonction de la taille du récipient, ce produit peut être expédié en vertu de l'exemption relative à l'expédition de quantités limitées.

Section 14 Informations sur le transport (suite).

Précautions particulières pour l'utilisateur : Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des récipients. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Tous les emballages doivent être vérifiés avant l'expédition et la conformité aux réglementations applicables incombe exclusivement à la personne qui propose le produit au transport. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponibles.

Nom d'expédition correct : Non disponibles.

Section 15 Informations réglementaires.

Réglementations fédérales américaines :

SARA 313 : La notification du fournisseur SARA 313 (40 CFR 372,45) se trouve sur la fiche de données environnementales.

Réglementation de l'État :

California Prop. 65 AVERTISSEMENT : Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme pouvant provoquer le cancer et causer des malformations congénitales et d'autres troubles de la reproduction.

Réglementations internationales :

Listes internationales : Inventaire de l'Australie (AIIC) : Non déterminé.
Inventaire de Chine (IECSC) : Non déterminé.
Inventaire de Japon (CSCL) : Non déterminé.
Inventaire de Japon (ISHL) : Non déterminé.
Inventaire de Corée (KECI) : Non déterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) : Non déterminé.
Inventaire de Philippines (PICCS) : Non déterminé.
Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) : Non déterminé.
Inventaire de Thaïlande : Non déterminé.
Inventaire de Turkey : Non déterminé.
Inventaire de Vietnam : Non déterminé.

Section 16 Autres informations.

Système d'information sur les matières dangereuses (États-Unis) :

Health	*	3
Flammability		2
Physical hazards		3

Section 16 Autres informations (suite).

Le client est responsable de la détermination du code EPI pour ce matériel. Pour plus d'informations sur HMIS® Codes d'équipement de protection individuelle (EPI), consulter le manuel de mise en œuvre de HMIS®.

Attention : L'évaluation du HMIS® est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FDS ou les produits quittant un établissement en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association Inc.

Procédure utilisée pour établir la classification

Classification	Justification
AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1	Sur la base des données d'essais
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé	Méthode de calcul
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) - Catégorie 2	Méthode de calcul
RISQUE D'ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

Historique :

Date d'impression :	11/25/2022
Date d'émission/Date de révision :	11/25/2022
Date de l'émission précédente :	8/1/2022
Version :	11
Légende des abréviations :	ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association du transport aérien international GRV = Grand récipient pour vrac IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales LogPow = logarithme du coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution causée par les navires, 1973 tel que modifié par le Protocole de 1978. (« Marpol » = pollution marine)" N/A = Non disponibles. SGG = Groupe de ségrégation NU = Nations Unies

Section 16 Autres informations (suite).

Avis au lecteur :

Il est conseillé à chaque client ou destinataire de cette fiche de données de sécurité (FDS) de l'étudier attentivement et de consulter des ressources, si nécessaire ou approprié, afin de prendre connaissance et de comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés au produit. Ces informations sont fournies de bonne foi et considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur des présentes. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les informations présentées ici ne s'appliquent qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de tout matériau peut modifier la composition, les dangers et les risques du produit. Les produits ne doivent pas être reconditionnés, modifiés ou teintés, sauf instructions spécifiques du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, l'incorporation de produits non spécifiés par le fabricant, ou l'utilisation ou l'ajout de produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer d'un endroit à l'autre et selon les juridictions. Le client/acheteur/utilisateur est tenu de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois nationales, fédérales, régionales, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant ; le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées dans la section applicable de la présente FDS sans consulter au préalable le fournisseur et obtenir des instructions de manipulation écrites. En raison de la prolifération de sources d'information telles que les FDS spécifiques au fabricant, le fabricant ne peut être tenu responsable des FDS obtenues d'une autre source.